

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2010**

Le conseil communautaire s'est réuni à Chazey-sur-Ain le samedi 10 avril 2010 à 9 heures, sous la présidence de M. Jean-Pierre HERMAN, 63 délégués étant présents, et pour la première fois dans le nouveau bâtiment administratif.

D'emblée, le président remercie tous ceux qui ont participé au succès du chantier et souhaite que ce nouvel outil favorise pour le conseil communautaire un travail fécond. Puis il présente les excuses de Mme J. SELIGNAN (Saint-Eloi) ainsi que de MM. A. BERTHOLET (Souclin), S. BRENANS (Bettant) et P. LEON (Vaux-en-Bugey) et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

**DECISIONS PREALABLES AU VOTE DES BUDGETS**

• Fixation du taux relais applicable au calcul de la compensation de TP en 2010

M. J.-P. HERMAN indique que l'année 2010 est une année intermédiaire : que la compensation versée par l'Etat comporte une première composante établie à partir de bases théoriques de T.P. pour 2010, sur laquelle la collectivité n'a pas de prise ; et une seconde composante relative à la cotisation foncière des entreprises pour laquelle la CCPA a l'opportunité, compte tenu de son faible taux de T.P.U. en 2009, d'appliquer un taux majoré de 5 %, soit 8,76 %. C'est ce taux qu'il propose et que le conseil communautaire vote à l'unanimité.

• Fixation des taux de TEOM

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les taux de TEOM pour chacune des 33 communes, après que M. J.-P. HERMAN a précisé le mode de calcul et indiqué que ce système n'aura bientôt plus cours après passage à la redevance incitative. Le montant de recettes, de 4 085 722 €, est en hausse de 8,7 %, notamment du fait de la hausse des tarifs de traitement appliqués par ORGANOM. A ce moment des débats, M. J. BRUNET indique que le projet OVADE (méthanisation) est actuellement bloqué pour des considérations environnementalistes. M. A. MOINGEON considère qu'une unité d'incinération en zone industrielle aurait évité ce type de déconvenue.

• Redevances diverses

A l'unanimité le conseil accepte d'actualiser de 6,7 %, à proportion de la hausse tarifaire d'ORGANOM, la redevance spéciale pour les gros producteurs en la portant à 0,0175 € par litre installé, ainsi que la redevance camping en la portant à 0,437 € par emplacement et par jour d'occupation réelle.

• Utilisation de la balayeuse - aspiratrice

Actualisée de 2 %, l'heure d'utilisation coûtera 64,14 € aux communes en 2010.

M. J.-P. GAGNE demande qu'en cas d'annulation d'un passage de la balayeuse pour intempérie une date de substitution soit systématiquement proposée.

- Acquisition de sacs de collecte OM

VILLETES-PLASTIQUES remporte le marché des sacs noirs avec un prix inchangé de 52,50 € HT pour 1 000 (860 000 sacs au total) et P.T.L. celui des sacs jaunes avec un prix de 87,95 € HT pour 1 000 (760 000 sacs au total) en hausse de 6 %.

Le président est autorisé à signer les marchés.

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Mme Elisabeth LAROCHE, présidente de la commission Finances, rappelle qu'il a été décidé cette année d'abandonner le système antérieur consistant à établir un budget primitif, puis, après le vote du compte administratif, d'établir un budget supplémentaire. En 2010, les budgets de l'exercice seront votés en une fois, et ils intégreront les résultats de l'année 2009 tels qu'ils résultent des comptes de gestion et des comptes administratifs dont elle propose l'examen.

Le compte administratif du budget principal fait ressortir un excédent de clôture en fonctionnement de 3 028 196,39 € et un déficit de clôture en investissement de 305 575,63 €.

Les dépenses d'investissement restant programmées sont de 3 182 219 € pour des recettes de 1 044 917 €, soit un déficit des opérations restant à réaliser de 2 137 302 €. Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2 442 877,63 € dans la section d'investissement du budget 2010 et de 585 318,76 € dans sa section de fonctionnement.

Le compte administratif du budget annexe Environnement laisse apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 174 651,32 € ainsi qu'un excédent de clôture en investissement de 2 625 231,71 €.

Les dépenses d'investissement restant programmées sont de 2 182 867 € pour des recettes de 155 133 €, soit un déficit de 2 027 734 € qui ne nécessite pas d'appel à la section de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement de 174 651,32 € sera donc inscrit, au budget 2010, en excédent antérieur reporté.

Le compte administratif du budget annexe Développement économique présente un excédent de clôture en fonctionnement de 733 373,09 € et un excédent de clôture en investissement de 2 952 165,57 €. Il est proposé de reprendre tels quels, en 2010, ces résultats dans chaque section.

Pour les trois budgets Mme E. LAROCHE souligne l'identité parfaite entre le compte de gestion établi par le trésorier et le compte administratif établi par la CCPA.

A l'unanimité les comptes de gestion (sous la présidence de M. J.-P. HERMAN) puis les comptes administratifs (sous la présidence de M. M. JACQUIN, M. J.-P. HERMAN s'étant momentanément retiré) sont adoptés. Il en va de même pour l'affectation des résultats.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

La présidente de commission aborde le **budget principal** en traçant à grands traits quelques lignes de force : en recettes, hausse des rentrées fiscales, tant au niveau de la compensation relais qu'au niveau de l'attribution du fonds départemental de péréquation T.P. en hausse de 50,8 % à près d'1 million d'euros ; la D.G.F. évolue positivement ; en dépenses le parti a été confirmé de maintenir la D.S.C. à son niveau (élevé) de 2009 et avec la même répartition. Les subventions aux associations culturelles, sportives ou sociales représentent désormais 282 000 €.

Puis Mme E. LAROCHE énumère le détail des comptes.

Les recettes de fonctionnement, à 23 713 796 €, sont en hausse de 7 % du fait de l'intégration du résultat 2009.

Les dépenses de fonctionnement, à 20 077 575 €, enregistrent une attribution de compensation constante, à 11,8 M€, une D.S.C. de 3,7 M€ comme en 2009, une dépense salariale de 1,8 M€... Les autres postes sont énumérés rapidement.

Lors de l'examen de l'indemnité de fonction du président, qu'il est désormais proposé de calculer au taux plein (au lieu précédemment de 85 % du taux autorisé) M. E. BEAUFORT demande qu'il soit concomitamment délibéré sur le nombre de vice-présidents.

Mme. C. PERRET se fait préciser le montant de la valorisation indemnitaire en cause.

Mme J. EXPOSITO, MM. J. BRUNET et A. MOINGEON jugent parfaitement fondée l'application d'un montant indemnitaire à taux plein en faveur du président, compte tenu de la charge de travail.

M. J.-P. HERMAN ayant souligné que le montant de son indemnité n'a rien à voir avec le nombre de vice-présidents puisque seuls les élus bénéficiant d'une délégation (5) sont indemnisés, M. E. BEAUFORT indique que son intervention vise seulement à une représentation de la commune de Villieu-Loyes-Mollon au bureau.

Le président rappelle son opposition à un élargissement numérique du bureau.

La revalorisation de l'indemnité du président est finalement acceptée à l'unanimité moins quatre voix contre.

Le conseil s'attarde sur les nouvelles subventions associatives. M. F. ROUSTIT justifie par le coût de formation des bénévoles la subvention de 2 500 € proposée pour Pré-amb'bulle (lieu d'apprentissage au métier de parents) à Ambérieu. M. P. VERNAY plaide pour la subvention de 5 000 € prévue pour une manifestation exceptionnelle de l'association Pérouges la Médiévale. M. J.-L. LASSEUR donne toutes les explications requises sur la manifestation « Village'Ain'terre'actif » qui vise à initier à la vie de la cité les enfants et jeunes adolescents de notre secteur (la subvention de 1 500 € sera versée au club de rugby qui porte cette année la manifestation). M. A. MOINGEON parle de la journée de promotion des vins du Bugey qui aura lieu cette année à Lagnieu et dont il est proposé qu'elle bénéficie d'une aide de 5 000 € de la CCPA. Mme E. LAROCHE indique que les 7 500 € prévus cette année (une somme équivalente sera nécessaire l'année prochaine) en faveur du cinéma associatif L'Horloge à Meximieux sont destinés à financer le passage au numérique. M. J.-L. RAMEL met en avant les qualités de l'équipe minimes de Meximieux en rugby (3 000 € pour aider ses déplacements). M. J.-P. GAGNE, président de la commission de répartition des subventions, souligne l'effort particulier (40 000 €) de la CCPA en faveur du tour de l'Ain cycliste qui traversera plus de la moitié de nos communes avec une étape prologue à Ambérieu et une étape Lagnieu – Saint-Vulbas. Il indique aussi que la commission souhaite s'orienter vers une aide aux écoles labellisées, tous sports confondus.

Mme J. EXPOSITO se félicite de ces aides nouvelles compte tenu du poids des charges supportées par les villes dotées de stades. M. J.-L. ROBIN observe toutefois que les petites

communes entretiennent, elles aussi, des stades dont la fréquentation déborde souvent les frontières communales.

Le conseil communautaire prend acte, également, des charges de remise en état des aires de stationnement gens du voyage gravement détériorées au cours des dernières semaines à Meximieux et à Ambérieu. Mme J. EXPOSITO se demandant si une gestion en régie ne serait pas plus efficace, M. J.-P. HERMAN lui indique qu'une rencontre récente avec d'autres collectivités lui a démontré les grandes difficultés rencontrées partout, quel que soit le mode de gestion...

Mme E. LAROCHE en vient à la section d'investissement qui s'équilibre à 7 528 890 €. Il s'agit notamment, en recettes, du virement de la section de fonctionnement de 3 626 221 €, d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 442 877 € et de recettes restant à réaliser de 1 044 917 €. Les dépenses, outre les restes à réaliser de 3 182 219 € et le résultat reporté de 305 575 €, prévoient principalement une provision d'1 M€ (foncier + travaux) pour création du parking à proximité de la gare de Meximieux, 700 000 € pour la création de pistes cyclables, 800 000 € pour la restructuration du centre d'exploitation OM à Sainte-Julie, 150 000 € pour une étude P.L.H....

M. J.-P. HERMAN explique le caractère désormais obligatoire de l'établissement d'un programme de l'habitat pour les intercommunalités dont le chiffre de population excède 50 000. M. J.-L. GUYADER ayant mis en avant la difficulté pour les petites communes de satisfaire à l'obligation du S.CO.T. de parvenir rapidement à 10 % de logements sociaux partout, le président lui indique que le P.L.H. permettra précisément de mutualiser cette obligation et donc de lui donner plus de souplesse. M. J.-L. RAMEL souligne de son côté que le lancement d'une nouvelle OPAH pourrait aller de pair avec l'étude P.L.H.

Mme M.-L. DUBOIS, évoquant l'enveloppe réservée à la création de pistes cyclables, fait référence au projet déjà existant entre Douvres et Ambérieu, tandis que Mme D. RAVASSEAU prône une desserte du PIPA à partir des villages voisins, dont Blyes.

M. J.-L. RAMEL estime qu'une étude d'ensemble permettrait de hiérarchiser les besoins. M. J.-P. HERMAN indique que le choix des priorités et des opportunités sera fait directement par la commission transports, sachant que les critères naturels seront l'impact des liaisons domicile – travail et les flux concernés.

Mme J. EXPOSITO regrette que rien ne semble prévu pour les transports en commun ni pour les dessertes à l'intérieur des agglomérations. M. J.-L. RAMEL lui répond que l'aménagement de parkings à Meximieux prendra bien en compte la nécessaire fonction multi-modale.

M. J.-P. HERMAN informe l'assemblée du lancement d'une étude de gouvernance du transport à l'échelle du CDRA.

M. R. GARCIA, au moment du vote, indique que les deux délégués de Saint-Denis-en-Bugey s'abstiendront comme l'an dernier, malgré les orientations nouvelles qui lui paraissent bonnes mais en raison du poids encore trop fort de la redistribution D.S.C.

M. E. BEAUFORT ayant dû s'absenter, il a fait procuration à Mme R. BURON qui annonce que les trois délégués de Villieu-Loyes-Mollon voteront contre le budget pour protester contre l'absence de cette commune au sein du bureau de la CCPA.

Mis aux voix le budget principal 2010 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions et 3 votes contre.

Mme E. LAROCHE présente ensuite le **budget annexe environnement**. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 5 883 883 €. Les recettes de TEOM augmentent de 8 % du fait de l'ajustement des tarifs ORGANOM, et l'impossibilité de

transférer en fonctionnement les excédents d'investissement conduit à proposer une subvention d'équilibre de 466 726 € en provenance du budget principal.

La gestion des déchetteries (1 400 000 €) reste le poste de dépenses le plus élevé, suivi du traitement des déchets par ORGANOM (1 260 000 €) à égalité avec la charge salariale du service OM.

En section d'investissement, d'un montant de 3 339 929 €, la recette essentielle vient du résultat reporté (2 625 231 €), puis des restes à réaliser (155 133 €), tandis qu'en dépenses, outre les restes à réaliser (2 182 867 €), le budget 2010 prévoit la suite de l'étude d'optimisation de la collecte (150 000 €) et une enquête pour la dotation en bacs. A signaler aussi une provision de 150 000 € pour une aire de lavage au quai de transfert. M. J.-P. HERMAN précise que le coût de l'enquête bacs est justifié par la nécessité d'identifier et de traiter chaque foyer (24 000) ainsi que les professionnels (dont le nombre est proche de 10 000). Il ajoute qu'une aide très importante de l'ADEME sera attachée à cette prestation.

A l'unanimité le budget environnement est adopté.

Il en va de même du **budget annexe développement économique**. Il ne donne lieu en 2010 à aucune avance du budget principal, mais enregistre en recettes les reports de 2009 ainsi que les ventes de terrains (ZA Meximieux et Château-Gaillard) et les subventions d'Etat et départementales, et en dépenses, des acquisitions de terrains (ZA Ambérieu), des études (ZA Ambérieu) et des provisions pour travaux. La section de fonctionnement s'établit à 6 055 538 € et celle d'investissement à 3 337 165 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

### **ZA EN BEAUVOIR : SIGNATURE D'ACTES DE VENTE**

A l'unanimité le conseil communautaire autorise le président à signer trois actes de vente : entreprise C.M.V. pour 7 500 m<sup>2</sup>, entreprise Matthieu MOREL pour 2 600 m<sup>2</sup>, entreprise Denys BURLET pour 4 000 m<sup>2</sup>.

### **TRAVAUX D'EXTENSION AIRE DE LAVAGE SAINTE-JULIE**

M. H. CHANET, président de la commission travaux, indique que l'actuelle aire de lavage du site OM de Sainte-Julie n'est plus adaptée aux trafics. Il propose de lancer, en procédure adaptée, un avis d'appel à la concurrence à partir d'un projet de construction d'une nouvelle aire de lavage dans la partie basse des installations estimé à 135 000 € HT.

A l'unanimité le président est autorisé à déposer un permis de construire, à consulter les entreprises, à signer les marchés et à recruter un bureau mission S.P.S.

### **REFECTION ETANCHEITE TOITURE DU GYMNASSE**

Une consultation d'entreprises a été lancée pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain. Quatre entreprises ont présenté une offre, et pour une estimation de 55 000 € HT, l'offre la mieux-disante a été remise par SIC ETANCHEITE

de SAINT-PRIEST (69) pour 52 468 € HT. Le président est autorisé à signer le marché. Il est précisé que dans le cadre d'une convention générale, la ville d'Ambérieu participera à hauteur de 45 % de l'investissement.

### **MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

M. M. JACQUIN indique que dans le cadre de la promotion des modes doux de déplacement la commission transports propose la mise en place d'une aide aux particuliers achetant un vélo à assistance électrique. La dépense devra être supérieure à 1 000 € (pour garantir la qualité du matériel), le candidat à la subvention devra justifier d'une carte d'abonnement TER OURA, et l'aide sera de 30 % sans pouvoir dépasser 500 €.

### **VIARHONA : CONVENTION DE GESTION AVEC LES COMMUNES**

Un projet de répartition des charges d'entretien de la véloroute (CCPA pour les entretiens lourds, communes pour les entretiens légers) est soumis à l'assemblée.

M. M. MONTEGRE, ainsi que MM. P. MILLET et M. LONGATTE demandent, en l'absence d'expérience en la matière, que la répartition des charges puisse être revue au bout d'un an d'exercice.

Cette clause est acceptée et le président autorisé à signer les conventions.

### **VIARHONA : PARKING COTE PONT DE LAGNIEU**

Les bons résultats de l'appel d'offres des travaux proprement dits permettent d'envisager la création d'un parking sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey à proximité du pont de Lagnieu.

Le président propose d'une part la signature d'un avenant d'un montant maximal de 35 000 € TTC avec EIFFAGE T.P. titulaire du marché ; et d'autre part la signature d'un avenant avec le bureau d'études S.J.A. ingénierie, maître d'œuvre, pour une prestation de 2 392 € TTC comprenant à la fois son intervention pour la création du parking, et le suivi du chantier de la signalétique extérieure liée à la ViaRhôna.

Le conseil communautaire adopte ces dispositions à l'unanimité, M. H. CHANET ayant choisi de ne pas prendre part au vote.

### **AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE : APPROBATION TARIFS**

Comme chaque année le conseil communautaire doit réactualiser les tarifs d'utilisation et de dégradation des trois aires d'accueil. Le président propose de maintenir les tarifs d'utilisation en vigueur, et de valider la tarification des dégradations d'usage telle que proposée par SG2A – L'HACIENDA. Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

## **DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

Le conseil communautaire, à la suite de la mise en service du nouveau bâtiment administratif, entérine la réorganisation du nettoyage régulier des locaux communautaires, en créant un poste d'agent d'entretien à 10 heures hebdomadaires pour les anciens locaux et en réaffectant pour le nouveau bâtiment l'agent à 15 heures / semaine en poste jusque-là.

Il met par ailleurs en conformité réglementaire l'attribution d'une prime de service pour un technicien territorial.

## **CONVENTION D'ETUDES POUR LA REALISATION DE PROJETS INNOVANTS**

Sur proposition de M. J.-L. GUYADER est autorisée la signature d'une nouvelle convention. Elle concerne l'entreprise TREDI Saint-Vulbas pour une amélioration du procédé de décontamination des matériaux souillés au pyralène. Le prestataire est le laboratoire CETHIL de l'INSA de Lyon représenté par INSAVALOR S.A., pour un coût de 13 000 €.

M. J.-L. GUYADER indique aussi que les premières études se sont bien déroulées et que d'autres dossiers sont en phase de finalisation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme J. EXPOSITO en appelle au soutien de la CCPA pour exiger la mise en place de dispositifs antibruit tout le long de la ligne historique SNCF, sur les communes de Saint-Denis-en-Bugey et Ambérieu-en-Bugey, dans l'hypothèse où le C.F.A.L. s'arrêterait en première phase à Leyment. Le président lui répond que ce soutien est acquis et qu'il est à disposition pour toute démarche utile.

M. J.-L. GUYADER, après avoir déploré la désinvolture du préfet de région qui n'a même pas répondu à une demande d'audience signée par plusieurs maires, estime que le fuseau A ne correspond pas au bon choix. Pour lui, le meilleur choix était celui du fuseau C qui aurait donné au parc industriel de la Plaine de l'Ain une dimension internationale. Il poursuit en indiquant que le fuseau C semble avoir rallié au cours des derniers mois une large fraction des grands élus de l'Ain.

M. J.-P. SALANDRE regrette au contraire la versatilité de ces positionnements. En termes d'aménagement, le fuseau A reste selon lui le plus efficace, et il rappelle que la CCPA, comme les grands institutionnels, s'est prononcée en faveur de ce tracé.

M. J.-L. GUYADER considère que le fuseau A est trop offensif en termes de bruit, et souhaiterait que la CCPA redélibère.

M. J.-P. HERMAN lui répond que la CCPA restera attentive à l'évolution du dossier, notamment, comme elle l'a déjà fait, en soutenant toute démarche en faveur de mesures compensatoires, mais que le débat ne peut pas être relancé aujourd'hui.

A 12 h 15, la séance est levée.